Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_115-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-115

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

INFORMATION SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL

Rapporteur : Madame Natalina HARDOUIN

Bien immobiliers (DPU)

N° 26-2026 : Décision de non opposition signée le 26 juin 2026. Bien cadastré F 1965 situé 16, rue Nationale dont la superficie totale du bien cédé est de 193 m².

N° 27-2026 : Décision de non opposition signée le 13 juillet 2026. Bien cadastré F 4665 situé 26, avenue de Blois dont la superficie totale du bien cédé est de 513 m².

N° 28-2026 : Décision de non opposition signée le 24 juillet 2026. Bien cadastré F 3861 situé 2bis, rue des quatre nations dont la superficie totale du bien cédé est de 50 m².

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_115-DE

N° 29-2026 : Décision de non opposition signée le 21 août 2026. Bien cadastré F 1235 situé 11 rue Porte Dieu dont la superficie totale du bien cédé est de 360 m².

N° 30-2026 : Décision de non opposition signée le 27 août 2026, la superficie totale du bien cédé est de 1530 m².

ADRESSE	SECTION	N°	SUPERFICIE
3, avenue de Blois	F	695	843 m²
3, avenue de Blois	F	3110	51 m²
3, avenue de Blois	F	3132	25 m²
3, avenue de Blois	F	3649	538 m²
3, avenue de Blois	F	3650	67 m²
3, avenue de Blois	F	4271	6 m²

N° 31-2026 : Décision de non opposition signée le 8 septembre 2026. Bien cadastré F 4711 situé 68, avenue de Blois dont la superficie totale du bien cédé est de 81m².

Fonds de commerce (DPC)

N° FC-05-2026 : Décision de non opposition signée le 01 septembre 2026. Biens cadastrés F 0695 et F3649 situés 3, avenue de Blois.

Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions de non exercice du droit de préemption urbain et du droit de préemption commercial.

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire